



**Conditions spécifiques* d'admission
au MASTER en SCIENCES DE GESTION (60 crédits, horaire décalé)
via la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)**

La valorisation des acquis de l'expérience (VAE) permet aux candidats ne disposant pas du titre requis pour le Master 60 en Sciences de gestion à horaire décalé de pouvoir introduire une demande d'admission.

La VAE est un processus par lequel l'expérience professionnelle et personnelle acquise (y inclus les années d'études supérieures réussies) peut être reconnue et prise en compte.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Justifier de **8 années** d'expériences utiles, plus précisément:
 - 1°) **d'au moins 5 années utiles** (en égard au master que vous souhaitez suivre) d'expérience personnelle et/ou professionnelle, dont maximum 2 années d'études supérieures réussies.
 - 2°) **d'au moins 3 années d'expérience supplémentaires** dans une fonction de responsabilité managériale (gestion de projets, d'équipes...)
- Avoir réussi **l'épreuve de vérification d'aptitudes**.

REMARQUES :

Ce master 60 en Sciences de Gestion à horaire décalé est un programme étalé sur deux années académiques, pour permettre sa conciliation avec une vie professionnelle active.

* en complément aux [conditions générales de l'UCL](#)